

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMAIRE



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 208/2025

A LA SOCIETE PRODIMPEX SA.

Après avoir reçu le contrat du marché 164/FPI/DG/CGPMP/PM/MPA-RB-HYS/2023/MF, conclu avec le Fonds de Promotion de l'Industrie « FPI », pour un montant total hors taxe dollars américains quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent deux (USD 454 502) et confirme le paiement de la redevance de 0 7% dudit montant soit dollars américains trois mille cent quatre-vingt-un, cinquante-un centime (USD 3 181,51), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 07/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement